

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-François Hall

<https://www.cadre21.org/membres/f1e5a37be6cefe223b05d070>

Date d'obtention : 2024-04-08 13:33:05



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Appliquer les politiques internes de mon établissement. Discuter avec celui qui a signalé la situation et la victime

questionner, compléter la grille d'évaluation de la méthode Sexto

Consulter les jeunes impliqués et le jeune instigateur, valider l'information en faisant compléter la grille d'évaluation

Évaluer l'incident afin de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Dans le cas où nous croyons qu'il s'agit d'un acte malveillant, et ce, à tout moment, nous devons contacter le service de police et confisquer l'appareil électronique

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chacun des intervenants impliqués dans ce type de situation doit s'en tenir au rôle qui lui revient selon la méthode Sexto.

Qu'une situation de sextage peut rapidement prendre de l'ampleur et impliquer plusieurs personnes.

Qu'il est important d'agir rapidement pour limiter les conséquences sur la victime

Qu'il est important de sensibiliser l'ensemble des acteurs aux risques et aux conséquences liés au sextage.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de l'incident afin d'avoir un portrait le plus exhaustif possible de la situation, d'intervenir objectivement afin de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

De ne pas porter de jugement trop hâtif envers le présumé instigateur, de le mettre en confiance et de veiller aussi à son bien-être même dans le cas d'un acte malveillant.